

L'honorable M. *Robitaille* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Louis Robitaille*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu les communications suivantes du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général.

OTTAWA, 6 février 1883.

MONSIEUR, — J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur Général de vous informer que le juge en chef de la Cour Suprême du *Canada*, en sa qualité de Député-Gouverneur, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement de la Puissance jeudi le huit du courant à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

F. DE WINTON,
Lt.-Col. A. R.
Secrétaire du Gouverneur-Général.

L'honorable Président du Sénat.

OTTAWA, 6 février 1883.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur Général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement de la Puissance vendredi le 9 du courant à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

F. DE WINTON,
Lt.-Col. A. R.
Secrétaire du Gouverneur-Général.

L'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

L'honorable Sir *William Johnstone Ritchie*, chevalier, juge-en-chef de la Cour Suprême du *Canada*, Député-Gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Vege Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir du député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui, dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai ordre de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui ont fait convoquer le présent parlement du *Canada*